

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**2 OCTOBRE 2013**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 2 OCTOBRE 2013, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

M<sup>me</sup> Carmen Rivard , mairesse de Nédélec  
et préfète suppléante de la MRCT  
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre  
M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre , mairesse de St-Édouard-de-Fabre  
M. Philippe Barette , maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**EST ABSENT :**

M. Daniel Barrette, maire de Laverlochère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de  
projet en environnement  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**EST ÉGALEMENT ABSENT :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement

**N. B. :** Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de  
17 h à 17 h 30.

**10-13-463A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption  
de l'ordre du jour.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Mot du préfet**

Le préfet débute son allocution en souhaitant bonne chance aux mairesses et maires présents en marge des élections municipales du 3 novembre prochain.

Ensuite, le préfet fait un retour sur le colloque de la CRÉ, tenu à Amos le 25 septembre 2013, sur le transport en milieu rural. Lors du colloque, une délégation de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine est venue présenter leur projet de régie intermunicipale de transport. Le Témiscamingue doit s'inspirer de ce genre de projet afin de mettre en place un service de transport collectif sur le territoire. C'est un dossier sur lequel il s'engage à travailler advenant un 2<sup>e</sup> mandat.

Le préfet fait également un retour sur le congrès de la FQM, tenu à Québec du 26 au 28 septembre 2013. Plus précisément, le préfet tient à féliciter, en son nom personnel et au nom du comité administratif, M. Philippe Barette, maire de Témiscaming, récipiendaire du prix Jean-Marie Moreau. Ce prix, remis par la FQM, va à un élu pour son engagement face à la communauté qu'il représente.

Enfin, le préfet mentionne qu'il a discuté avec la direction régionale du ministère des Ressources naturelles concernant la demande de Commonwealth Plywood, et la position prise par la MRCT en lien avec le transfert de CAAF de l'usine de Kipawa à l'usine de Belleterre. Il fut de nouveau enjoint au Ministère à prendre ses responsabilités dans ce dossier et les décisions qui s'imposent.

**10-13-464A**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2013.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Une modification a été apportée à la résolution n<sup>o</sup> 09-13-421A : Autorisation pour vente d'un terrain (halte routière) par le Comité municipal de Laniel au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP) et non à la SÉPAQ.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, après correction à la résolution.

**10-13-465A**      **Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**10-13-466A**      **Adjudication d'un contrat pour le déneigement du stationnement de la MRCT, saison 2013-2014.**

**Considérant** l'appel d'offres n<sup>o</sup> 06-2013 (résolution n<sup>o</sup> 09-13-418A du 4 septembre 2013);

**Considérant** les soumissions reçues, en bonne et due forme :

- Entrepreneur NAN-SY enr. (Duhamel-Ouest) : 3 100 \$ (1 an)  
9 300 \$ (3 ans)
- Maçonnerie Gilles Caya inc. (Ville-Marie) : 3 025 \$ (1 an)  
9 700 \$ (3 ans)
- Centre Auto Collision  
Déneigement Pascal Royer (Ville-Marie) : 3 000 \$ (1 an)  
9 000 \$ (3 ans)

**N. B.** : Taxes en sus.

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer au Centre Auto Collision (Déneigement Pascal Royer) de Ville-Marie, le contrat de déneigement du stationnement du centre administratif de la MRC de Témiscamingue, pour les trois prochaines années (2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016), au montant de 3 000 \$ par année, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire.

Le montant est payable en deux versements, c'est-à-dire, 50 % le 15 décembre de l'année en cours et 50 % le 15 mars de l'année suivante.

Le travail consiste à pousser la neige aux extrémités du stationnement, ainsi que l'épandage occasionnel d'abrasif (sable traité) à la suite de verglas en particulier.

Le stationnement doit être accessible tous les jours à compter de 7 h le matin.

- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue les documents (contrat) nécessaires à cette fin, s'il y a lieu.

**10-13-467A**

**Adjudication d'un contrat pour l'achat de sel et calcium pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, saison 2013-2014.**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ De confirmer la réception des soumissions en regard de l'appel d'offres formulé à la résolution n° 09-13-417A adoptée le 4 septembre 2013 pour l'approvisionnement en sel et calcium dans les municipalités, saison 2013-2014 comme suit :

Soumissions reçues	SEL		CALCIUM	Total
	Tonne en vrac	Sacs de 40 kg	Sacs de 35 kg	
<b>Commande 2013 (10 municipalités)</b>	<b>87</b>	<b>714</b>	<b>397</b>	
Coop Val-Nord Ville-Marie	106,00 \$ 9 222,00 \$	8,65 \$ 6 176,10 \$	19,50 \$ 7 741,50 \$	<b>23 139,60 \$</b>
J. Drolet et Fils Lorrainville	105,00 \$ 9 135,00 \$	8,75 \$ 6 247,50 \$	19,85 \$ 7 880,45 \$	<b>23 262,95 \$</b>
<b>Sommaire :</b> Plus basse soumission - Globale				
Coop Val-Nord	9 222,00 \$	6 176,10 \$	7 741,50 \$	<b>23 139,60 \$</b>
- Par produit	J. Drolet et Fils	Coop Val-Nord	Coop Val-Nord	<b>23 052,60 \$</b>
<b>Note : 1 tonne = 1 000 kg, c'est-à-dire 25 sacs de 40 kg.</b>				

Dans chacun des cas, le prix inclut les frais de livraison dans les municipalités, devant se faire avant le 15 octobre 2013, taxes en sus.

- ❖ D'octroyer à Coop Val-Nord, le contrat d'approvisionnement en sel et en calcium, selon les quantités requises au tableau des commandes et conformément aux exigences, prix et conditions établis dans l'appel d'offres daté du 5 septembre 2013, ainsi qu'au formulaire de soumission daté du 23 septembre 2013.

Dix municipalités ont adhéré au service en 2013.

## **Budget 2014 (version 1).**

---

**10-13-468A** Report de ce point à une séance ultérieure.

## **10-13-469A** **Gestion des matières résiduelles.**

---

M<sup>me</sup> Katy Pellerin informe les membres du comité administratif que déjà, plusieurs citoyens ont acquis diverses matières au Centre de valorisation depuis l'application de la charte des prix.

De même, M<sup>me</sup> Pellerin confirme la date de livraison du nouveau camion de collecte sélective par la compagnie Labrie, soit le 3 octobre 2013.

## **10-13-470A** **Certificat de conformité** **Approbation du règlement n° 01-13 de la municipalité de Laforce.**

---

**Attendu qu'en** vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu que** la municipalité de Laforce a adopté le règlement n° 01-13 (zonage) et qu'après analyse, celui-ci apparaît conforme au schéma d'aménagement révisé;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Laforce à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 01-13, adopté le 2 juillet 2013 – zonage).

### **Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Laforce est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 01-13 soumis par la municipalité de Laforce ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 01-13 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

## **10-13-471A** **Certificat de conformité** **Approbation de la résolution n° 2013-08-237 de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre.**

---

**Attendu qu'en** vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu qu'**après analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 2013-08-237 de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

#### **10-13-472A**

#### **Certificat de conformité**

#### **Approbation du règlement n° 2013-002 de la municipalité de Moffet.**

---

**Attendu qu'**en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

**Attendu que** la municipalité de Moffet a adopté le règlement n° 2013-002 (zonage) et qu'après analyse, celui-ci apparaît conforme au schéma d'aménagement révisé;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Moffet à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 2013-002, adopté le 3 juin 2013 – zonage).

#### **Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)**

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4), des dispositions relatives à la construction résidentielle en zone agricole (RCI, article 7.27) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Moffet est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 2013-002 soumis par la municipalité de Moffet ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 2013-002 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Demande au ministère des Ressources naturelles concernant la mise en disponibilité de terrain dans le secteur Boom Camp (lac Témiscamingue).**

**10-13-473A**

La Ville de Témiscaming a réalisé une étude de pré faisabilité et un plan d'affaires pour le développement de 12 terrains de villégiature sur des terres appartenant au ministère des Ressources naturelles (MRN). Ces terrains sont situés au Boom Camp, sur le lac Témiscamingue. Il s'agit d'un des 20 sites identifiés par le MRN dans sa plus récente programmation élaborée en 2005.

Extrait du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) :

<b>Sites potentiels de développement de la villégiature privée</b>		
<b>Lac</b>	<b>Municipalité</b>	<b>Catégorie</b>
Roger	Rémigny	Villégiature dispersée
Rémigny		Lac à caractère faunique (plan de gestion)
Beaudry		Villégiature dispersée
Des Quinze Simard	Rémigny Guérin Angliers Moffet Fugèreville	Lac à caractère faunique (plan de gestion)
Prévost	Guérin	Aucune particularité
Pigeon	Angliers	Consolidation uniquement
Soufflot Allard	Belleterre	Aucune particularité
Brisebois Moore	Latulipe-et-Gaboury	Aucune particularité
Du Douze Du Seize	Laverlochère	Consolidation uniquement
Moran	Béarn	Aucune particularité
Témiscamingue	Témiscaming TNO Laniel	Consolidation uniquement
Jadot	Témiscaming	Aucune particularité
Rivière des Outaouais	Témiscaming (canton Campeau)	Aucune particularité
Black Florio Plassez	TNO Les Lacs	Villégiature dispersée

La catégorie « consolidation uniquement » signifie que les terrains doivent pouvoir être vendus sans construire de chemin. Dans le secteur Boom Camp, ce n'est pas le cas. Il faut construire un chemin pour pouvoir accéder au secteur Boom Camp. La Ville de Témiscaming l'a prévu dans son plan d'affaires. Selon les pratiques du MRN, les développements de villégiature qui nécessitent la construction d'un chemin doivent être dans la catégorie « aucune particularité ».

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Ressources naturelles de modifier sa programmation, pour inclure le lac Témiscamingue dans la catégorie « aucune particularité ».

**10-13-474A**

**Internet haute vitesse – Communication-Témiscamingue –  
Demande d'aide financière.**

**Considérant** l'implication et l'intérêt de la MRCT dans le projet d'Internet haute vitesse;

**Considérant** que la démarche entreprise par Communication-Témiscamingue visant à mandater une firme externe de produire un plan de développement et une étude sur l'optimisation du réseau IHV au Témiscamingue;

**Considérant** que le mandat octroyé à la firme externe aura pour objectifs d'analyser le réseau actuel, de proposer des technologies pour le rehaussement, d'établir un plan de développement de nouveaux services, de documenter la bande passante, de cibler des solutions pour la couverture des zones difficilement accessibles, etc.

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder une contribution financière maximale de 2 150 \$ à Communication-Témiscamingue, conditionnelle à l'acceptation de leur demande auprès du Fonds d'adaptation et de diversification (FADET) pour la réalisation d'une étude sur l'analyse de l'infrastructure, du développement et des nouvelles technologies en lien avec le projet Internet haute vitesse;
- ❖ Que Communication-Témiscamingue prenne en compte certains faits, ci-énumérés :
  - ⇒ La MRCT finance en grande majorité cette étude via le Volet 2 du FADET;
  - ⇒ La présente demande de soutien financier devrait être également déposée auprès de la CSLT et de la SDT;
  - ⇒ Qu'aux termes du dépôt de l'étude, des représentants de la MRC de Témiscamingue soient invités à assister à la présentation de ladite étude.

**10-13-475A**

**Gestion des cours d'eau – Autorisation pour travaux de nettoyage  
du cours d'eau Laurent Allard – Lots 5 et 6-P, rang 12, canton  
Laverlochère, en la municipalité de Fugèreville.**

À la demande de la municipalité de Fugèreville, la MRCT doit procéder au nettoyage du cours d'eau Laurent Allard, dans la municipalité de Fugèreville sur une longueur de 400 mètres. Les travaux sont prévus au plus tard fin octobre 2013.

Depuis juin 2001, la MRCT est maintenant responsable de l'entretien de tous les cours d'eau locaux sur son territoire. La municipalité locale demeure quant à elle responsable de la répartition du coût des travaux.

La réglementation concernant le cours d'eau Laurent Allard prévoit que le coût des travaux d'entretien sera réparti entre les contribuables situés dans le bassin versant du cours d'eau, au prorata de leur superficie contributive et sera recouvrable par la municipalité locale, à raison des biens-fonds imposables qu'ils possèdent ou occupent. Une récente jurisprudence éditée que seuls les propriétaires riverains directement concernés par les travaux peuvent être assujettis au paiement du coût des travaux.

Seront et sont donc, par le présent avis, assujettis aux travaux les terrains ci-après énumérés, à savoir :

Nom du contribuable	Désignation numéro officiel	Superficie contributive		Localisation / municipalité
		Mètre	%	
Ferme Marcel inc.	761, rang 6, Fugèreville	400	100	Fugèreville
<b>Total</b>		<b>400</b>	<b>100</b>	

La MRCT a demandé trois offres de services pour l'exécution pour ces travaux :

- Les Entreprises N Vachon : 3 900 \$ – Taxes en sus
- Transport Jolatem : 2 420 \$ – Taxes en sus
- Construction Girard : 2 310 \$ – Taxes en sus

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Laurent Allard, dans la municipalité de Fugèreville conformément à la loi en vigueur et aux plans et devis;
- ❖ De confier les travaux à l'entreprise Construction Girard pour un montant avant taxes de 2 310 \$.

**Procédure :**

• Visite des lieux	: 10 juillet 2013
• Avis spécial aux propriétaires concernés	: Semaine du 30 septembre 2013
• Avis préalable au ministère de l'Environnement	: Semaine du 30 septembre 2013
• Information aux propriétaires du coût et de la date prévue des travaux	: Semaine du 23 septembre 2013
• Choix d'un entrepreneur	: Semaine du 30 septembre 2013
• Exécution des travaux sous la direction de l'inspecteur municipal	: Semaine du 21 octobre 2013
• Répartition du coût des travaux à la municipalité	: Semaine du 21 octobre 2013

**Gestion des cours d'eau – Autorisation pour travaux de nettoyage du cours d'eau Ruisseau Dumais – Cadastre 3100654, 3100653, 3636638 et 3100651 en la municipalité de Lorrainville.**

**10-13-476A**

À la demande de la municipalité de Lorrainville, la MRCT doit procéder au nettoyage du cours d'eau Ruisseau Dumais, dans la municipalité de Lorrainville, sur une longueur de 2 222 mètres. Les travaux sont prévus au plus tard fin octobre 2013.

Depuis juin 2001, la MRCT est maintenant responsable de l'entretien de tous les cours d'eau locaux sur son territoire. La municipalité locale demeure quant à elle responsable de la répartition du coût des travaux.

La réglementation concernant le cours d'eau Ruisseau Dumais prévoit que le coût des travaux d'entretien sera réparti entre les contribuables situés dans le bassin versant du cours d'eau, au prorata de leur superficie contributive et sera recouvrable par la municipalité locale, à raison des biens-fonds imposables qu'ils possèdent ou occupent. Une récente jurisprudence éditée que seuls les propriétaires riverains directement concernés par les travaux peuvent être assujettis au paiement du coût des travaux.

Seront et sont donc, par le présent avis, assujettis aux travaux les terrains ci-après énumérés, à savoir :

Nom du contribuable	Désignation numéro officiel	Superficie contributive		Localisation / municipalité
		Mètre	%	
M. Gaétan Rocheleau	3100651	901,90	40,58	Lorrainville
M. Paul Falardeau	3100653	792,43	35,66	Lorrainville
Ferme Mirol enr. (M. Roland Gélinas et M <sup>me</sup> Micheline Paquin)	3636638	265,17	11,93	Lorrainville
Fermaguy inc. (M. Guy Beauregard)	3100654	262,77	11,83	Lorrainville
<b>Total</b>		<b>2 222,27</b>	<b>100,00</b>	

La MRCT a demandé trois offres de service pour l'exécution de ces travaux :

- Les Entreprises N Vachon : 8 500 \$ – Taxes en sus
- Transport Jolatem : 9 160 \$ – Taxes en sus
- Construction Girard : 8 404 \$ – Taxes en sus

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Dumais, dans la municipalité de Lorrainville conformément à la loi en vigueur et aux plans et devis;
- ❖ De confier les travaux à l'entreprise Construction Girard pour un montant avant taxes de 8 404 \$.

**Procédure :**

• Visite des lieux	: 9 juillet 2013 et 1 <sup>er</sup> octobre 2013
• Avis spécial aux propriétaires concernés	: Semaine du 30 septembre 2013
• Avis préalable au ministère de l'Environnement	: Semaine du 30 septembre 2013
• Information aux propriétaires du coût et de la date prévue des travaux	: Semaine du 30 septembre 2013
• Choix d'un entrepreneur	: Semaine du 30 septembre 2013
• Exécution des travaux sous la direction de l'inspecteur municipal	: Semaine du 21 octobre 2013
• Répartition du coût des travaux à la municipalité	: Semaine du 21 octobre 2013

**10-13-477A**

**Pacte rural – Autorisation pour paiement de contribution.**

- **Municipalité d'Angliers**  
Projet : Aménagement et mise aux normes du camping municipal (phase 2)  
Montant autorisé : 22 500,00 \$  
Montant à payer : 19 286,25 \$
- **Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury**  
Projet : Sentiers de la Montagne (Pointe-aux-Roches)  
Montant autorisé : 10 550,00 \$  
Montant à payer : 4 849,96 \$
- **Municipalité de Lorrainville**  
Projet : Mise en valeur du patrimoine et embellissement du village  
Montant autorisé : 7 050,00 \$  
Montant à payer : 7 050,00 \$
- **Comité municipal de Laniel**  
Projet : Aménagement d'une toilette publique  
Montant autorisé : 16 420,00 \$  
Montant à payer : 16 420,00 \$
- **Foire gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien**  
Projet : Création et mise en place d'une plateforme de mise en valeur des nouveaux produits  
Montant autorisé : 5 636,00 \$  
Montant à payer : 5 636,00 \$
- **Pour tous les Bouts de chou**  
Projet : Salle de stimulation précoce  
Montant autorisé : 15 000,00 \$  
Montant à payer : 15 000,00 \$
- **Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue**  
Projet : Plan de communication collectif du milieu communautaire témiscamien  
Montant autorisé : 5 065,00 \$  
Montant à payer : 2 567,82 \$

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les versements au Pacte rural, conformément aux engagements envers les organismes et municipalités concernés.

**10-13-478A**

**Demande d'aide financière – Colloque / Congrès annuel de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue – 7 et 8 novembre 2013.**

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue. N'ayant pas de budget prévu à cet effet;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ De déléguer M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre, M. Bruno Boyer et M. Philippe Barette à assister à cette 70<sup>e</sup> édition. Les frais d'inscription et de déplacements seront à la charge de la MRCT.

**10-13-479A**

**Demande d'aide financière – Comité de ski de fond de Lorrainville.**

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière du Comité de ski de fond de Lorrainville, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

**10-13-480A**

**Demande d'aide financière – Centraide – Campagne de financement sous le thème « Donner éclair des vies ».**

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de Centraide pour leur campagne de financement sous le thème « Donner éclair des vies », mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

**10-13-481A**

**Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenu à Québec du 26 au 28 septembre 2013.**

Cette 72<sup>e</sup> édition fut un excellent congrès, avec des formations et des conférences de très haut niveau. Les ateliers étaient diversifiés, donnés par des gens compétents.

Au-delà des ateliers et conférences, ce genre d'événement demeure primordial afin d'échanger avec des élus de toutes les régions du Québec, qui vivent bien souvent les mêmes problématiques que nous au Témiscamingue. La proximité de l'Assemblée nationale favorise également la rencontre avec des ministres; les municipalités auraient multiple avantage à envoyer des délégués lors de ce congrès.

**10-13-482A**

**Service d'évaluation – Rapport d'activités.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.**

**10-13-483A**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

<b>Salaire des employés et rémunération des maires du 16 août 2013 au 15 septembre 2013</b>		
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Salaire</b>
Arnaud Warolin	Préfet	4 141,94 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	2 953,20 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	2 610,42 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 957,78 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 204,56 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement	2 226,16 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	54 693,70 \$
--	--------------

Rémunération des maires	6 437,65 \$
-------------------------	-------------

<b>N° chèque</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Descriptions</b>	<b>Montant</b>
<b>CAMIONS &amp; MACHINERIES - ÉCOCENTRE</b>			
C1300979	CLÉMENT CHRYSLER DODGE	RÉPARATION CAMION #1	4 950,08 \$
C1300980	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	ALTERNATEUR PICK-UP	1 460,88 \$
C1300981	DÉPANNEUR RACHEL ROY	DIESEL JUILLET 2013	1 752,86 \$
C1300984	GOODYEAR CANADA INC.	PNEUS INVENTAIRE ÉCOCENTRE	923,94 \$
C1300992	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL JUILLET 2013	1 846,48 \$
C1301035	R. LACHAPELLE DIESEL & TECH	OIL COOLER CAMION #4	1 153,00 \$
C1301040	S.A.A.Q.	PLAQUE CAMION ROLL-OFF	38,15 \$
C1301045	CAMIONS ROUANDA INC.	PIÈCES CAMION #1	255,43 \$
C1301051	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	ACCESSOIRES CAMIONS	1 803,09 \$
C1301053	GARAGE MARC CÔTÉ	DIESEL AOÛT 2013	317,00 \$
C1301054	GARAGE MICHEL GRENIER	DIESEL AOÛT 2013	919,07 \$
C1301056	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	PIÈCES BOBCAT	65,35 \$
C1301060	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL AOÛT 2013	4 067,80 \$
C1301063	LOCATION GARAGE LUC LEBLANC	PIÈCES PICK-UP	321,54 \$
C1301066	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	PIÈCES CAMIONS	292,49 \$
C1301068	PÉTROLES TÉMIS	DIESEL MACHINERIES	5 504,08 \$
C1301076	AGRITIBI R.H. INC.	PIÈCES BOBCAT	616,25 \$
C1301080	DÉPANNEUR BÉCO	DIESEL AOÛT 2013	3 108,70 \$
C1301081	DÉPANNEUR RACHEL ROY	DIESEL AOÛT 2013	1 133,10 \$
C1301084	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	DIESEL AOÛT 2013	383,62 \$
C1301085	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL AOÛT 2013	4 078,22 \$
C1301095	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL AOÛT 2013	2 253,01 \$
C1301104	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL AOÛT 2013	2 975,15 \$
<b>AUTRES - ÉCOCENTRE</b>			
C1300973	9005-3703 QUÉBEC INC.	TRANSPORT RÉCUP. JUILLET 2013	8 450,66 \$
C1300977	CHEZ HEC ENR	PAIRES DE GANTS - ÉCOCENTRE	62,78 \$
C1300978	CKVM	CHANGEMENT HORAIRE COLLECTE VM	476,81 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
C1300982	ÉPICERIE MICHELINE ENR.	ARTICLE NETTOYAGE ÉCOCENTRE	71,88 \$
C1300985	HART - VILLE-MARIE	AIR CLIMATISÉ - ÉCOCENTRE	919,78 \$
C1300986	JM ROBERT	LEVEE GUÉRIN JUILLET	2 730,65 \$
C1300987	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 01-08-2013	812,87 \$
C1300988	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	RÉCUPÉRATION RDD 31-07-2013	843,60 \$
C1300990	LES ATELIERS KAMI INC.	TRI MAIN-D'ŒUVRE JUILLET	10 130,34 \$
C1300991	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	TROUBLE ÉLECTRIQUE CENTRE TRI	746,13 \$
C1300995	MARSEILLE EXTINGUEUR	EXTINGUEURS ÉCOCENTRE	91,87 \$
C1300996	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT R. PLANTE JUILLET	88 296,96 \$
C1301000	RADIO-COM JBM INC.	LOCATION TÉL. CAMIONS 08/2013	3 684,96 \$
C1301001	SERVICE SANI-TRI	TRAITEMENT JUILLET 2013	8 682,55 \$
C1301002	T.S.C. INC.	BOTTES D. BOLDUC	183,91 \$
C1301005	HYDRO-QUÉBEC	ÉCOCENTRE 30-05 AU 29-07	1 669,02 \$
C1301014	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DE POSTE ÉCOCENTRE	32,05 \$
C1301020	T.S.C. INC.	BOTTES L. PLEAU	183,91 \$
C1301030	INDUSTEK	FIL ATTACHE BALLOT - CENTRE TRI	2 200,34 \$
C1301031	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 23-08-2013	1 555,61 \$
C1301033	MULTILAB DIRECT	ÉCHANTILLON COMPOSTAGE	166,71 \$
C1301036	T.S.C. INC.	BOTTES R. PÉTRIN	206,90 \$
C1301043	9005-3703 QUÉBEC INC.	TRANSPORT RÉCUP. AOÛT 2013	7 933,28 \$
C1301048	COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE SEPT. 2013	91,93 \$
C1301058	JM ROBERT	LEVÉE NDDN	1 092,25 \$
C1301064	MATÉRIAUX JOLETTE LORRAINVILLE INC.	PELLE CARRÉ - GARAGE	21,37 \$
C1301067	PRUD'HOMME MAXIME	DÉPL. 17-18 AOÛT 2013	42,30 \$
C1301071	TEMLAC LTÉE	GANT ÉCOCENTRE	88,27 \$
C1301072	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LEVÉE MUNICIPALITÉS	10 890,66 \$
C1301083	FLEURS ET JARDINS 2000 INC.	VISITE ÉCOCENTRE	56,32 \$
C1301087	HOME HARDWARE	ARTICLES ÉCOCENTRE	34,33 \$
C1301089	LA COOP VAL-NORD	POUBELLE 360L	169,59 \$
C1301090	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 05-09-2013	776,08 \$
C1301091	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	RÉCUPÉRATION RDD 30-08-2013	1 152,73 \$
C1301093	LES ATELIERS KAMI INC.	TRI MAIN-D'ŒUVRE AOÛT	13 314,32 \$
C1301097	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT R. PLANTE AOÛT	97 685,83 \$
C1301100	RADIO-COM JBM INC.	LOCATION R. PLANTE SEPT. 2013	289,74 \$
C1301102	SERVICE SANI-TRI	TRAITEMENT AOÛT 2013	5 456,03 \$
<b>EMPRUNT 4 M\$ - ÉCOCENTRE</b>			
C1301037	TRANSPORT SYMKAM ENR.	ACHAT CAMION ROLL-OFF 1995	13 797,00 \$
C1301057	J. DROLET ET FILS LTÉE	PIÈCES CONTENEUR-EMPRUNT	1 138,98 \$
C1301101	SERGE RÉNOVATION	MURS CENTRE DE TRI	14 186,02 \$
<b>ÉLECTIONS PRÉFET</b>			
C1301077	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	FORMATION ÉLECTION 18-09-2013	310,43 \$
<b>PROJET VOLET II</b>			
C1300974	ASSOCIATION FORESTIÈRE	PROJET # 907-13 VOLET II	4 156,82 \$
C1301022	UNIVERSITÉ DU QUÉBEC	PROJET # 909-13 VOLET II	15 000,00 \$
C1301070	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	PROJET # 926-13 VOLET II	3 774,80 \$
<b>AVENIR D'ENFANTS</b>			
C1301026	CENTRE GÉRARD BRISSON	INTERVENANT PATERNITÉ - AE	2 380,91 \$
C1301073	TREMBLAY ALEX	DÉPL. SALON SPORT 24-08, 05-09	173,29 \$
<b>QC EN FORME</b>			
C1300972	GAUTHIER MANON	REMB. FRAIS ACTIVITÉ PHYSIQUE	166,71 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
C1300989	LE REFLET	PUBLICITÉ - SALON SPORT - QEF	327,68 \$
C1301011	CKVM	CHRONIQUES QEF	7 191,12 \$
C1301016	LE REFLET	PUB. SALON SPORT - QEF	546,13 \$
C1301017	LES PRODUCTIONS GUILLERMO PATTERSON	SALON DU SPORT - QEF	724,34 \$
C1301027	GAUTHIER AUDREY	DÉP.+DÉPL. 21 AU 29 AOÛT 2013	54,41 \$
C1301046	CKVM	SALON SPORT PROMO	2 471,96 \$
C1301086	GAUTHIER AUDREY	DÉPL. RÉUNION COORDO 05-09	140,63 \$
C1301088	IMPRIMACTION	COPIE + AFFICHES QEF	183,96 \$
<b>COMITÉ AGRICOLE</b>			
C1301049	CORRIVEAU PIERRETTE	DÉPL. CMAA 04-09-2013	39,78 \$
C1301065	PERRON MARIO	DÉPL. CMAA 04-09-2013	24,30 \$
<b>PACTE RURAL</b>			
C1301042	VILLE DE VILLE-MARIE	PACTE RURAL 2011 - INCUBATEUR	25 000,00 \$
<b>COMMISSION CULTURELLE</b>			
C1301019	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMIS.	PROJET CULTUREL	1 759,50 \$
C1301059	L'INDICE BOHÉMIEN	PUB. 30 ANS JEUNES CONCERTS	216,15 \$
C1301092	LE REFLET	PUB. ARRIVANTS + COM. CULTUREL	471,40 \$
<b>PROGRAMME HABITATION</b>			
C1300993	MARCEL LEMIEUX	SUBV. PRU	6 333,00 \$
C1300999	NATHALIE CARDINAL	SUBV. RÉNOVILLAGE	7 395,00 \$
C1301047	CLAUDE FAY	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
<b>MRCT - DIVERS</b>			
C1300975	BEAULIEU GUILLAUME	FRAIS REPAS JANV. À JUIL. 2013	346,78 \$
C1300976	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS CA 12 AVRIL 2013	91,98 \$
C1300983	FOIRE GOURMANDE DE L'A-T	REPRÉSENTATION PRÉFET BILLETS	200,00 \$
C1300994	MARCOUX JACYNTHE	SURVEILLANCE EXAMEN POMPIERS	25,00 \$
C1300997	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	TOUR ABITBI	822,07 \$
C1300998	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	CAMION MOFFET VOLET 5	18 638,00 \$
C1301003	VILLE DE ROUYN-NORANDA	SÉMINAIRE 6-4-5/06/2013	666,86 \$
C1301004	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRES AOÛT 2013	471,76 \$
C1301006	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1 AU 15 AOÛT 2013	14 578,55 \$
C1301007	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19-07-2013 (MRCT)	844,79 \$
C1301008	ASSOCIATION DES TECHNICIENS	COLLOQUE 3-4 OCT. 2013 F.G.	295,00 \$
C1301009	AVISO GROUPE CONSEIL	TRAVAUX DÉPÔT DU RÔLE	27 323,81 \$
C1301010	BOUCHER TOMY	DÉPL. 21 JUIN - 22 AOÛT CSI	111,92 \$
C1301012	DROUIN JÉRÔME	CONTRAT ÉVALUATEUR 1ER VERS	3 500,00 \$
C1301013	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	EXAMEN PI-SII D6475	682,00 \$
C1301015	GINGRAS FRANÇOIS	DÉPL. 16-24-25/07 19-20/08	87,78 \$
C1301018	O.B.V.T.	DÉPENSES PLAN GESTION KIPAWA	3 517,99 \$
C1301021	TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	ADHÉSION 2013-2014	304,68 \$
C1301023	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 28-07-2013 (138-9638)	574,86 \$
C1301024	VISA DESJARDINS	RELEVÉ 31-07-2013	100,73 \$
C1301025	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL. 02-07 AU 28-08-2013	207,90 \$
C1301028	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVE SEPT. 2013	7 234,57 \$
C1301029	GROUPE CCL	ENVELOPPE LOGO + 1 FENÊTRE	1 033,62 \$
C1301032	MORIN SERVICES	TRADUCTION LOGEMENT SOCIAL	141,90 \$
C1301034	PITNEY WORKS	RECHARGE TIMBREUSE PRÉPAYÉ	2 299,50 \$
C1301038	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU	DAS FÉDÉRALES AOÛT 2013	12 191,71 \$
C1301039	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 31 AOÛT 2013	15 456,35 \$
C1301041	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 01-08-2013 (RÉSEAU)	2 903,76 \$
C1301044	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS CA 4 SEPTEMBRE 2013	114,98 \$
C1301050	DENIS MARCOTTE, CONSULTANT INC.	SERVICES CONSULTANT AOÛT	2 874,38 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
C1301052	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	216,00 \$
C1301055	GIRONNE LYNE	REMB. INSCRIPTION TOMY FQM	758,84 \$
C1301061	LE REFLET	CHRONIQUE AGRO - AOÛT	1 564,80 \$
C1301062	LES ATELIERS KAMI INC.	CONTRAT ENTRETIEN SEPT. 2013	3 731,31 \$
C1301069	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM	ACHAT ÉQUIP. SERV. DÉV.	1 172,35 \$
C1301074	ÉDITIONS YVON BLAIS	LOI FISCALITÉ MUN. MAJ39	118,55 \$
C1301075	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	R-V JURIDIQUE WEB L. GIRONNE	97,73 \$
C1301078	CAFA	ÉVALUATION DES CADRES	5 300,00 \$
C1301079	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES AOÛT 2013	15 865,16 \$
C1301082	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	EXAMEN THÉORIQUE MDO	265,25 \$
C1301094	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	MAJ CD CODE MUN. 09/13 À 09/14	264,77 \$
C1301096	LES ÉDITIONS WILSON & LAFLEUR	MAJ CODE CIVIL 10/13 À 09-14	66,15 \$
C1301098	PITNEY BOWES	CONTRAT 01-10 AU 31-12-2013	258,87 \$
C1301099	PROVIGO DE VILLE-MARIE	RELEVÉ 31-08-2013	124,27 \$
C1301103	SMI INFORMATIQUE	CONTRAT SEPT. 2013	1 771,85 \$
C1301105	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT OCTOBRE 2013	834,94 \$
C1301106	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRES SEPTEMBRE 2013	405,42 \$
C1301107	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19-08-2013 (629-2829)	889,44 \$
C1301108	VISA DESJARDINS	RELEVÉ 30-08-2013	4 898,17 \$
	<b>TOTAL</b>		<b>585 726,03 \$</b>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 2 octobre 2013.

(Original signé)

**Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.**

**10-13-484A**

**Autorisation pour octroi d'un contrat – Réparation du chemin du Ski à Laniel.**

**Considérant** les articles 7 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LRQ, chapitre 0-9) concernant la gouvernance en territoire non organisé;

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la demande du Comité municipal de Laniel pour la réalisation de travaux consistant à étendre du gravier et du concassé sur le chemin du Ski dans le village de Laniel. Les travaux sont estimés à 13 170 \$ et seront réalisés par Transport Beaulé.

**10-13-485A**

**Travaux d'entretien de la devanture de l'édifice de la MRCT – Demande d'un montant additionnel pour finaliser les travaux.**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser une dépense supplémentaire de 1 000 \$ pour payer les travaux réalisés par l'entrepreneur Pierre-eau 2002 sur la devanture de l'édifice de la MRCT.

### **Fermeture des bureaux – Horaire du temps des fêtes 2013.**

**10-13-486A**

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ Que les bureaux administratifs de la MRCT ferment pour la période de Noël et du jour de l'An, c'est-à-dire du 24 décembre 2013 au 2 janvier 2014 inclusivement.

**10-13-487A**

### **Report de la séance du comité administratif pour le mois de novembre.**

Les membres du comité administratif conviennent de maintenir la date de la prochaine séance du comité administratif au 6 novembre 2013.

**10-13-488A**

### **Autorisation pour dépôt du rapport d'activités annuel 2012 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.**

**Attendu que** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue est entré en vigueur le 27 août 2010;

**Attendu que** l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre  
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter le dépôt du rapport d'activités annuel 2012 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'acheminer ledit rapport au ministère de la Sécurité publique.

**10-13-489A**

### **Dossier Commonwealth Plywood – Implication de la ministre des Ressources naturelles.**

Le préfet réitère la demande de la MRCT pour que la ministre des Ressources naturelles règle ce dossier.

Une lettre sera adressée à la ministre lui demandant une rencontre afin de discuter de l'usine de Belleterre et les moyens à prendre afin d'assurer sa survie à long terme et aussi de l'usine de Kipawa. Concernant cette usine, la ministre doit prendre ses responsabilités afin de régler ce dossier et mettre fin aux incertitudes des travailleurs et de la communauté.

**10-13-490A**

### **Commissions scolaires.**

Suite aux dernières coupures, et en raison d'une baisse de la fréquentation dans ses écoles, la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue fait face à de nombreux défis qui ne peuvent être relevés par l'application de politiques et de mode de financement mur à mur à l'échelle provinciale. De plus, les dernières déclarations du gouvernement concernant l'avenir des commissions scolaires ne viennent en rien aider les gestionnaires des écoles.

Le gouvernement doit tenir compte des réalités vécues par chaque région! Un projet de lettre sera soumis aux élus avant le prochain conseil des maires, afin que les élus puissent faire connaître leur position envers sa commission scolaire. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil des maires.

**10-13-491A**      **Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).**

---

**2<sup>e</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**10-13-492A**      **Levée de l'assemblée.**

---

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil des maires : 16 octobre 2013
- Comité administratif : 6 novembre 2013

Il est 19 h 05.

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

\_\_\_\_\_  
Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

**AVIS** : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.